

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° D/2022-060

Nombre de Conseillers :

- En exercice : 23
- Présents : 15
- Votants : 18

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 octobre 2022.

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre du mois d'octobre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de TORCY s'est réuni, en séance ordinaire, dans la salle du conseil municipal de la mairie de Torcy, sous la présidence de Monsieur Philippe PIGEAU, Maire de TORCY.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. PIGEAU Philippe – Mme CANTIER Nadège – M. LANDRÉ Christian – Mme SARANDAO Gilda – M. BONNEAU Michel – Mme MUNOZ Marie-Thérèse – M. MICHELOT Bernard - Mme LATTARD Monique – M. LAMY Bernard – Mme GALLO Anne – Mme ALAIN Lucette - Mme BERESINA Jocelyne – Mme ROMERO-PORTRAT Manuela – M. CHEVALIER Mickaël - Mme DESVIGNES Josette.

POUVOIRS : M. MAY Abdelkrim à M. LANDRÉ Christian – Mme CASTANO Adeline à Mme ALAIN Lucette – M. FUCHET Roland à Mme DESVIGNES Josette.

EXCUSES : M. ERPATE Giovanni – M. DJEDDOU Rabah.

ABSENTS : M. TAIEB BOUHANI Ali – M. CHHIM Sovanavy – M. MOURON Pierre.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme SARANDAO Gilda

* * *

CONVENTION AVEC L'ARC SCENE NATIONALE

Monsieur Christian LANDRÉ, 2^{ème} Adjoint, explique au Conseil Municipal que dans le cadre de l'opération « l'ARC en vadrouille », l'ARC, Scène Nationale, organise un temps fort de clôture au C2, le « Dimanche des Familles », le 13 novembre 2022. Cette journée se décompose en plusieurs temps : un atelier culturel, un repas partagé et la représentation d'un spectacle.

Dans ce cadre, l'ARC s'engage à assumer les charges financières liées au spectacle et à la compagnie. En contrepartie, la Collectivité met à disposition les locaux du C2 et l'animation des ateliers avec la Maison des Familles.

La collectivité s'acquittera d'une participation fixée à 1 600.00 € dont une partie finance les billets des élèves de Torcy, ce qui représente 150 élèves qui pourront assister à ces représentations.

Il est demandé au Conseil Municipal, de bien vouloir accepter les termes de cette convention et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment en son article L2121-29

Vu l'organisation par l'ARC, scène nationale, d'un temps fort de clôture au C2, le « Dimanche des Familles », le 13 novembre 2022,

Considérant que l'ARC et la Ville de Torcy partagent les mêmes préoccupations en matière d'éducation artistique et culturelle, en direction de la jeunesse,

Vu le projet de convention ci-annexé,

Entendu le rapport de M. Christian LANDRÉ, 2^{ème} Adjoint, et sur sa proposition,

Après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITÉ** :

- **APPROUVE** les termes de la convention ci-annexée entre la Commune de Torcy et l'ARC scène nationale, pour l'organisation d'un temps fort de clôture au C2, le « Dimanche des Familles », le 13 novembre 2022, dans le cadre de l'opération « l'ARC en vadrouille » ;

- **PRÉCISE** que les crédits seront prélevés sur le budget communal ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention et toutes les pièces afférentes.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu par Monsieur le Maire et le Secrétaire de séance.

été reçu à la sous-Préfecture

le 26 OCT. 2022

et publié, affiché ou

notifié le 26 OCT. 2022

Le Maire,



Transmis à la Sous-préfecture d'AUTUN
Le 26 OCT. 2022
MAIRIE DE TORCY – 71210 TORCY

Pour extrait conforme,
Le Maire,

M. Philippe PIGEAU